

**DELIBERATION**  
**N°2013-111 du 24 septembre 2013**

**OBJET : AVENIR DU PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS**

Rapporteur : M. le Président

Le 24 septembre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 septembre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 29 jusqu'à délibération n°2013-107  
30 de la délibération n°2013-108 à 2013-118  
29 de la délibération n°2013-119 à 2013-121

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 32 jusqu'à délibération n°2013-107  
33 de la délibération n°2013-108 à 2013-118  
31 de la délibération n°2013-119 à 2013-121

*Mme Marie MARCHELLO est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-108), M. Philippe SEZANNE, M. Jacques JALADE, M. Alain PROREL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération 2013-118), M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

**Avait donné pouvoir :** M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE  
Mme Marie-Hélène PONSART à Mme Francine DAERDEN

**Vu** la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (LOADT), et la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT),

**Considérant** que les Pays couvrent actuellement 80% du territoire français

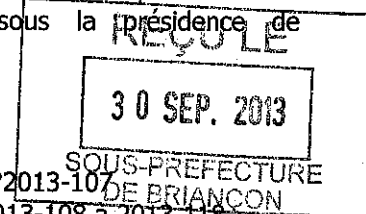
**Considérant** le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale en cours de discussion au Parlement qui comporte des pistes d'évolution structurelles des Pays, et notamment de transformer les Pays en « Pôles d'équilibre et de coordination territoriaux », les P.E.C.T.,

**Considérant** que le Pays du Grand Briançonnais a donc la possibilité, si les EPCI qui le composent le souhaitent, de se transformer en syndicat mixte, si le projet de loi est adopté en la forme actuelle

**Vu** le Contrat de Pays 2011-2013 signé avec la Région arrivant à son terme au 31 décembre 2013,



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



**Considérant** que la Région a fait savoir qu'elle prolongerait d'une année la durée du Contrat avec le Pays, si celui-ci souhaitait poursuivre son action et étudier la faisabilité de sa transformation en syndicat mixte.

**Considérant** que, dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat et la Région, le Pays est amené à donner des avis d'opportunité sur les dossiers de demandes de subvention déposés par les collectivités du territoire auprès de ces interlocuteurs,

**Considérant** qu'il convient que chaque Communauté de Communes composant le Pays s'exprime sur cette question,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 3 septembre 2013,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances en date du 13 septembre 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Donne un avis favorable à la poursuite de l'action du Pays du Grand Briançonnais et à l'étude de son éventuelle transformation en Syndicat Mixte.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 30 SEP. 2013

Date affichage : 30 SEP. 2013